ÉLECTIONS

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES - EN MAIRIE

Pour vous inscrire, présentez-vous aux guichets des mairies muni de :

- formulaire CERFA (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N47)
- une pièce d'identité (Carte Nationale d'Identité, Passeport en cours de validité)
- un justificatif de domicile (facture d'électricité, quittance de loyer non manuscrite...), de moins de 3 mois (facture de portable refusée).

Si vous êtes hébergé, munissez-vous d'une attestation d'hébergement de moins de 3 mois ainsi que de la photocopie :

- de la pièce d'identité de l'hébergeant
- du justificatif de domicile de l'hébergeant
- d'un document administratif à vos noms et adresse

Votre carte d'électeur vous parviendra par courrier.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES - PAR CORRESPONDANCE ET EN LIGNE

Il vous suffit de télécharger, d'imprimer et de remplir le
formulaire (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N47)
qui vous concerne et de le renvoyer avec une photocopie des pièces justificatives à :

Mairie de Mantes-la-Jolie
Direction de la Citoyenneté
Service Élections
31 rue Gambetta BP 1600
78201 Mantes-la-Jolie

Toute demande incomplète ne pourra être prise en compte. La confirmation de votre inscription vous parviendra par courriel si votre adresse électronique figure sur le formulaire.

Vous pouvez également vous
inscrire en ligne (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396)
.

L'inscription en ligne est une démarche gratuite.

Vote par procuration

Un électeur peut donner procuration s'il prévoit de ne pas pouvoir se rendre au bureau de vote le jour de l'élection.

On appelle le « **mandant** » la personne qui ne pourra pas aller voter. Le « **mandataire** » est l'électeur qui votera à sa place.

Depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que la vôtre.

Chaque mandataire peut disposer de 2 procurations dont 1 seule établie sur le territoire français.

Si cette limite n'est pas respectée, les procurations qui ont été dressées les premières sont les seules valables. La ou les autres procurations sont nulles de plein droit.

Pour faire enregistrer la procuration, le mandant doit se présenter, en personne, auprès du Commissariat de Police ou du Tribunal d'Instance.

Commissariat de Police
43, rue Pierre-Sémard / Mantes-la-Jolie
Tél : 01 30 94 82 10
Ouvert de 8h à 12h et de 14h à 18h30

Tribunal de proximité (anciennement Tribunal d'Instance)
20, avenue de la République / Mantes-la-Jolie
Tél : 01 30 98 14 00
Ouvert du lundi au vendredi, de 8h45 à 16h45

A FOURNIR :
- une pièce d'identité
- les coordonnées du mandataire (personne qui votera et qui doit être électeur dans la commune) avec nom, prénom, date de naissance, domicile, numéro INE.

Plus d'infos sur
service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1604 (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1604)
ou
interieur.gouv.fr/actualites/actu-du-ministere/procurations-de-vote-ce-qui-change-a-compter-de-janvier-2022 **(https://www.interieur.gouv.fr/actualites/actu-du-ministere/procurations-de-vote-ce-qui-change-a-compter-de-janvier-2022)**

Commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales

La commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales se réunit au moins 1 fois par an et en tout état de cause entre le 24ème et le 21ème jour avant chaque scrutin.

La dernière réunion a eu lieu le **Jeudi 21 décembre 2023 à 9 heures à l'Hôtel-de-Ville, salle du 18 septembre – 2ème étage.**

La prochaine commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales se tiendra le **Jeudi 16 mai 2024 à 10 heures à l'Hôtel-de-Ville.**

Arrêté portant nomination des membres de la **Commission de Contrôle** chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Mantes-la-Jolie.

Télécharger le document
ICI
.

SERVICE ÉLECTIONS

Du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h à 17h (nocturne le mardi jusqu'à 19h uniquement à l'Hôtel de Ville).
Le samedi, de 9h à 12h
Plus d'informations : **01 34 78 80 96** ou **01 34 78 80 82**

Vous venez d'être majeur ? Vous souhaitez vous inscrire à la cérémonie de remise des cartes électorales ?
Suivez ce lien et répondez au formulaire > ICI <